

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Le 29 avril 2026, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 27

Etaient présents : Mme Chantal BOISSONNET, Amélie DANIEL, Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Sylvain DELEVILLE, Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Claudette JULLIEN, Joëlle LAFARGE, M. Vincent MAZIN, Mmes Danielle RANCY, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle SEYCHAL, Agnès VACHER, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : M. Gérard CHASSAING a donné pouvoir à M. Laurent SAUNON, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, M. Mathieu MORIOU a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, M. Jean-Pierre RODIER a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Juline RODRIGUES a donné pouvoir à M. Matthieu-Pierre GAVAIX.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026

M. le Maire demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal, joint à la convocation.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 Création de deux postes non permanents d'adjoints techniques – Arrivée de Mme Amélie DANIEL

M. Yves FERRIER : afin d'assurer le bon fonctionnement du service technique pendant la période d'activité la plus intense (entretien des espaces verts, manifestations etc), il est proposé au Conseil Municipal de créer deux postes pour accroissement temporaire d'activité :

- 2 postes d'adjoint technique
- missions : entretien des espaces verts, préparation des manifestations, entretien des bâtiments, de la voirie etc
- à temps complet : 35/35^{ème}
- du 1er juin au 31 août 2026 (période maximale)
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 372

M. Vincent MAZIN : un des 2 jeunes venant cet été a déjà travaillé en 2025 et 2024 au service technique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 Dénomination de l'école de Dallet

Mme Leslie ROMEO : les enfants ont voté le 2 avril 2026 pour le choix du nom de l'école, ils avaient le choix entre :

- Les hirondelles	48
- Les orchidées	15
- Jean et Suzanne Durand	2
- Gustave Chambige	8
- Nuls	1

Sur 77 élèves inscrits, 74 ont pris part au vote, le nom « Ecole des hirondelles » a remporté le plus grand nombre de suffrages.

M. Stéphane FALGOUX : c'est parfait de donner un nom à l'école de Dallet avec un projet éducatif mais ce projet n'a jamais été abordé dans les précédents conseils municipaux, on aurait pu être informé avant et voir ce que l'on pouvait faire avec les habitants.

Des habitants du bourg de Dallet se sont rapprochés de nous et ont demandé d'où sortait ce nom. Ils auraient aimé participer à ce débat. Les enfants ont fait un choix qui est le leur et qui est très bien mais les habitants auraient aimé être conviés à cette réflexion.

Mme Adeline ROUX avait demandé le PEDT à M. Sylvain DELEVILLE, à ce jour, on ne l'a pas eu.

Mme Danielle RANCY : je souhaite apporter des précisions sur l'historique du projet, la réhabilitation de l'école de Dallet a été pilotée par un comité de suivi restreint composé de M. Jean DELAUGERRE, Mme Laïla MEILLAUD (première adjointe), M. Xavier MAUME (adjoint à l'urbanisme), M. Sylvain DELEVILLE (adjoint Enfance-Jeunesse) et moi-même (adjointe aux Travaux).

Des comités de suivi élargis ont été tenus avec les enseignants, les ATSEM et l'ensemble des personnes prenant part au projet. C'est lors de ces réunions qu'il a été décidé et validé que l'élection du nom de l'école par les enfants serait conduite comme un travail pédagogique mené par les enseignants. À la suite des élections municipales, Mme Leslie ROMÉO, maire déléguée, et M. Vincent MAZIN ont jugé opportun de poursuivre cette démarche civique auprès des enfants, c'est le mode de fonctionnement qui a été validé à l'époque et nous nous y sommes tenus.

M. Vincent MAZIN : ce qui est dommage, c'est que la personne qui pourrait nous expliquer n'est pas présente aujourd'hui.

M. Stéphane FALGOUX : je ne mets pas en cause le projet éducatif, le seul reproche des habitants, c'est qu'ils n'ont été conviés à aucun moment, ils auraient aimé participer au moins en tant que spectateur et être conviés au vote. C'est le retour que j'ai.

Mme Danielle RANCY : le problème, c'est de faire entrer la population dans l'école au moment du vote.

M. Stéphane FALGOUX : on aurait pu le faire lors d'une kermesse en fin d'année ?

Mme Leslie ROMÉO : le calendrier a été défini en concertation avec Mme SALVA, directrice de l'école, lors du conseil d'école du 24 mars. Les enfants venaient d'avoir les explications sur les noms proposés (Les Hirondelles, Les Orchidées, Jean et Suzanne Durand, Gustave Chambige) grâce à l'intervention de Mme de MONTARD. La directrice a souhaité que le vote ait lieu avant les vacances pour que les explications restent fraîches dans l'esprit des enfants, ce qui a conduit à organiser le scrutin le jeudi suivant.

M. Stéphane FALGOUX : une information donnée lors du précédent conseil municipal aurait permis à l'ensemble des élus, et notamment aux nouveaux membres, de relayer la démarche auprès des habitants et de répondre à leurs interrogations.

Une autre question concernant la dénomination de l'école maternelle de Mezel, qui ne porte pas encore de nom, un vote était intervenu à l'époque en conseil municipal.

M. Vincent MAZIN : oui, la plaque a été commandée par M. RUDEL, elle sera posée à la rentrée scolaire prochaine, vous serez informés, ce moment est jugé plus opportun pour associer l'ensemble des acteurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 Election des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

M. Vincent MAZIN : la CAO est composée du Maire ou de son représentant, Président et de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombres égal à celui des membres titulaires.

Les listes candidates ont été adressées au Maire avant le 30 avril 2026 :

Liste Chantal BOISSONNET

Titulaires : Chantal Boissonnet, Emeric Desiage, Guillaume Flandin

Suppléants : Leslie Roméo, Laurent Saunon, Matthieu-Pierre Gavaix

Liste Stéphane FALGOUX

Titulaires : Stéphane Falgoux, Laïla Meillaud, Bruno Vitagliano

Suppléants : Adeline Roux, Michèle Seychal

Résultat du premier tour de scrutin :

Liste Chantal BOISSONNET : 22 voix

Liste Stéphane FALGOUX : 5 voix

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Sont déclarés élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires : Chantal Boissonnet, Emeric Desiage, Stéphane FALGOUX

Membres suppléants : Leslie Roméo, Laurent Saunon, Adeline Roux

5 Travaux d'aménagement et de requalification du square Grande rue pavée en centre-bourg de Mezel – demandes de subventions

Mme Danielle RANCY : ces délibérations annulent et remplacent les délibérations n° 2025-56 et 2026-07 portant sur les demandes de subventions au titre de la DETR et du Contrat Région.

Ce projet d'aménagement correspond à une volonté de mise en valeur du square, situé en centre-bourg à proximité du château féodal.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 85 000 € HT :

- Etudes préalables - frais annexes : 2 920 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 6 080 € HT
- Travaux : 76 000 € HT

Il est proposé au conseil municipal de déposer :

- un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026 à hauteur de 30 % du montant HT des travaux
- un dossier de demande de subvention au titre du contrat Région auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 30 % du montant HT des travaux

Plan de financement prévisionnel

Collectivités	Intitulé de la subvention	Montant en €	Taux en %
Conseil régional AURA	Contrat Région 2026	25 500	30
Conseil départemental du Puy de Dôme	Fonds d'Intervention Communal (FIC 2026)	17 000	20
Etat	Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR 2026)	25 500	30
TOTAL SUBVENTIONS		68 000	80
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL		17 000	20

Mme Michèle SEYCHAL : je suis une nouvelle élue, j'aurais aimé avoir une présentation et des explications sur le dossier.

Mme Danielle RANCY : oui, ce dossier a été déjà présenté en conseil municipal, c'est vrai qu'on n'a pas joint le plan, excusez-nous, il vous sera transmis. Il y a 3-4 ans, il a été décidé de déplacer la stèle du Monument aux Morts située dans le square car l'espace était restreint, ce qui rendait son usage difficile lors des cérémonies de commémoration (présence des élus, gendarmes, pompiers, officiels, la fanfare etc). Nous avons décidé de déplacer le Monument dans le parc de la mairie, le but est maintenant de donner une nouvelle vie à ce square. Il est envisagé de le transformer en espace paysager piéton où les gens pourront circuler, avec des tables, des plantations afin d'apporter de la verdure au centre-bourg.

Mme Michèle SEYCHAL : le choix des végétaux a été fait ? Cela pourrait être réalisé par un CAT ou Marmilhat etc

Mme Danielle RANCY : non, pas encore, il y aura une consultation, on est au tout début du projet.

Le plan est projeté en conseil municipal.

M. Matthieu GAVAIX : la maison voisine, récemment acquise par la commune, est destinée à accueillir un local commercial (dépôt de pain ou commerce), ce qui rend cet espace stratégique pour les futurs usagers.

M. Stéphane FALGOUX : concernant le budget, il reste quand même 17 000 € à charge pour la commune, ce n'est qu'un prévisionnel, on n'a pas le prix définitif, qui peut être plus cher ?

M. Vincent MAZIN : ou moins cher.

M. Stéphane FALGOUX : est-ce qu'il ne serait pas judicieux de valider un reste à charge maximum ?

Mme Danielle RANCY : nous n'avons pas l'intention d'aller au-delà, les travaux ne sont pas engagés et leur engagement va dépendre de l'obtention de subventions.

M. Vincent MAZIN : je rappelle, à titre d'exemple, les difficultés rencontrées lors du chantier de l'école de Dallet, où le versement effectif des subventions, pourtant officiellement

notifiées, a été étalé dans le temps. Une fois que ce sera lancé, il y aura du travail en commun à faire, surtout sur les aménagements.

Les demandes de subvention telles que détaillées ci-dessus sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 Approbation du Compte financier unique 2025 (CFU) – documents joints à la convocation

M. Yves FERRIER : le Compte Financier Unique est un document qui se substitue au compte administratif (comptabilité de l'ordonnateur) et au compte de gestion (comptabilité du comptable public).

M. Yves FERRIER détaille les chiffres du Compte financier unique 2025, M. le Maire quitte la salle, le Compte financier unique 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

7 Affectation des résultats 2025

M. Yves FERRIER : compte tenu des résultats du CFU 2025, il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater les résultats suivants, après Restes à réaliser :

* section de fonctionnement : un excédent de clôture de :493 311.21 €

* section d'investissement : un déficit de clôture de :292 913.60 €

- d'affecter le résultat comme suit

* en recettes de fonctionnement au compte 002 : 200 397.61 €

* en recettes d'investissement au compte 1068 : 292 913.60 €

* en dépenses d'investissement au compte 001 : 775 118.60 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats 2025.

8 Budget primitif 2026 – documents joints à la convocation

M. Yves FERRIER : il est proposé, pour l'année 2026, d'augmenter les taux du foncier bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires comme suit :

Taux d'imposition des taxes directes locales en 2026			
	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux votés 2026	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	3 577 000	41,56	1 486 601
Taxe foncière (non bâti)	49 000	78,53	38 480
Taxe habitation résidences secondaires*	107 400	13.34	14 327
Total			1 539 408

Après application du coefficient correcteur (94 405 €), le produit attendu est de 1 445 003 €.

Mme Adeline ROUX : nous avons parlé de l'augmentation des impôts locaux en commission Finances, quelle est la date de la dernière augmentation ?

M. Yves FERRIER : il n'y en a pas eu depuis la fusion.

M. Laurent SAUNON : il y a eu la fusion en 2019, j'ai repris mes feuilles d'impôts, ça a basculé en 2021, on est passé à 37.56%, et depuis cela n'a pas été augmenté.

M. Yves FERRIER : c'est en lien avec la suppression de la taxe d'habitation

Mme Adeline ROUX : je souhaite comprendre comment fonctionnent les emprunts d'équilibre.

M. Yves FERRIER : je vous explique ce document des étapes de la construction du budget, il est obligatoire de présenter un budget équilibré, on effectue donc un virement de l'excédent de la section de fonctionnement en recettes d'investissement, et on s'aperçoit qu'il manque encore 27 746.56 € pour équilibrer la section d'investissement, d'où la prévision d'un emprunt d'équilibre de ce montant.

Aujourd'hui, on ne sait pas si on le fera, ni à quel taux, ni pour quelle durée. S'il est réalisé, il sera affecté à un investissement et la négociation de l'emprunt se fera en conséquence.

Si nous devons réaliser un emprunt d'un montant supérieur, il faudrait une délibération du conseil municipal.

Les taux de la fiscalité directe locale pour 2026 sont approuvés à la majorité par 22 voix pour et 5 abstentions (M. Stéphane FALGOUX, Mmes Adeline ROUX, Michèle SEYCHAL, Laïla MEILLAUD, M. Bruno VITAGLIANO)

* Subvention versée au budget CCAS : 25 000 €

* Subventions versées aux associations + participation à l'acquisition de vélo à assistance électrique : 25 000 €

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2026	
ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS en €
Dallet d'un siècle à l'autre	150
ACTI MOMES	0
Comité des Fêtes Dallet	0
Mur Allier Nature	250
Anciens combattants Dallet	450
Saint Hubert Chasse Dallet	550
Judo Mur sur Allier	1600
Chorale Mezel à Chœur joie	500
Foulées mezelloises	100
Amicale des Pêcheurs à la ligne Mezel	500
Amicale anciens anciennes élèves des écoles laïques Dallet	2000
Amicale laïque Mezel	1000
Association Quartier de la Voute	0
Société de chasse Mezel La Vigilante	600
Amicale Pompiers Puy du Mur	700
Dallet sports et culture	800
Football Club de Mezel	4000
FC Puy de Mur	2500

Vaincre la mucoviscidose Virade de l'Espoir	600
USEP Associat° sportive école publique Dallet	300
Amicale pétanque mezelloise	850
Les Pieds Tanqués	1000
APEM	500
Le Petit marché de Mur	500
Divers + achat vélos électriques	2950
L'encre et la plume	600
KALDEIRA Groupe de rock	0
Aide au fonctionnement du RASED chapitre 011	0
L'Épicerie solidaire du territoire de Billom-communauté	2000
TOTAL	25 000 €

M. Bruno VITAGLIANO : sur quels critères sont accordées les subventions ? Qui décide d'accorder la subvention ?

M. Vincent MAZIN : en fonction des dossiers remis par les associations.

M. Yves FERRIER : en fonction du montant demandé, de la trésorerie que possède l'association et en fonction des dépenses prévues. La décision est prise en commun par le Maire, l'adjoint aux Finances et l'adjoint aux Associations, ce n'est pas passé en commission.

Mme Adeline ROUX : cela paraît opaque, vu qu'il n'y a pas eu de commission.

M. Yves FERRIER : les subventions aux associations n'ont jamais été décidées en commission

M. Matthieu GAVAIX : on a toujours dit que si une association a une manifestation exceptionnelle, la commune pourrait verser.

M. Vincent MAZIN : on peut citer l'exemple du foot, qui a été qualifié en Coupe de France, la commune a pris en charge le transport, exceptionnellement. D'une année sur l'autre, c'est globalement les mêmes montants.

M. Yves FERRIER : la ligne Divers (2 950 €) comprend les subventions exceptionnelles et les participations pour achat de vélos électriques.

Les subventions versées aux associations et au CCAS sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les priorités du budget 2026

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- l'augmentation des taux de taxe foncière bâtie et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour financer des investissements raisonnables et diminuer l'emprunt,
- un endettement maîtrisé
- poursuivre le soutien aux associations communales qui animent le territoire
- l'accompagnement des projets du CCAS
- un niveau d'investissement raisonnable : les chantiers de la rénovation de l'école de Dallet, des Sentiers de la Forme et de l'aménagement des quais d'Allier sont terminés, il est indispensable d'effectuer les diagnostics des bâtiments communaux afin de poursuivre leur mise aux normes, finaliser le déploiement d'un système de vidéoprotection pour améliorer la sécurité et le bien-être des habitants, réhabiliter le bâtiment destiné à accueillir une activité commerciale
- une vigilance permanente pour maintenir un niveau suffisant de trésorerie et finaliser l'encaissement des subventions

8-1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 494 105 €, comprenant le prélèvement pour la section d'investissement d'un montant de 469 586 €.

1 LES RECETTES

Les produits des services : la restauration scolaire, l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, les concessions aux cimetières, le reversement du budget du CCAS pour la mise à disposition du personnel d'animation etc s'établissent à environ 264 000 €.

Fiscalité : le produit des taxes foncières (bâti et non bâti) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est évalué à 1 445 003 €, avec une augmentation des taux.

Les dotations de l'Etat, de l'intercommunalité et participations diverses s'élèvent à hauteur de 1 325 336 €, dont 333 616 € de prévision de DGF.

Les produits des immeubles : location de locaux commerciaux, logements, location des salles : 80 000 €.

2 LES DEPENSES

Les charges à caractère général : elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des bâtiments communaux, à leur entretien et à ceux des terrains et voiries, à la maintenance du matériel, à l'achat de prestations, aux vérifications techniques obligatoires, aux contrats d'assurances et autres, les fêtes et cérémonies, les impôts fonciers et diverses redevances.

Elles s'élèvent à 840 546 €, les dépenses sont réparties sur les postes :

- alimentation
- énergie, électricité
- achat de petit matériel nécessaire au fonctionnement du service technique
- contrats de prestations de service
- maintenance et vérifications techniques obligatoires des installations
- honoraires avocats, notaires etc et frais d'actes et de contentieux
- voyages et déplacements scolaires
- redevance eaux pluviales SEMERAP

Les charges de personnel s'établissent à 1 489 650 €, comprenant le recrutement de remplaçants pour pallier les absences, l'évolution des carrières des agents, l'augmentation du taux retraite CNRACL.

Autres charges de gestion courante : elles concernent les indemnités des élus, la participation au Service d'Incendie et de Secours (90 944 €), au SMTC (31 715 €), les subventions aux organismes de regroupement (SIEG, SIAD, Mission Locale pour l'emploi, Fondation du Patrimoine, ADIT), les subventions aux associations et au budget du CCAS, l'admission en non valeur de la créance PROMOTHEUS (142 870 €), elles s'établissent à 499 544 €.

Les intérêts des emprunts s'élèvent à 70 000 €, les intérêts remboursés à l'EPF Auvergne à 11 870 €.

Le virement à la section d'investissement : il s'élève cette année à 469 586 € et permet de financer une partie de l'investissement.

8-2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 256 068 €.

1 LES RECETTES

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) permet à la commune de récupérer une partie du montant de la TVA (16,404% du TTC) sur certaines dépenses d'investissement réalisées et payées au cours du trimestre précédent, il devrait s'élever à environ 300 000 €, la taxe d'aménagement devrait s'élever à 50 000 €.

Le montant des subventions attendues des différents partenaires (Etat, conseil départemental, conseil régional, Europe) s'élève à 60 800 € (hors subventions reportées dans les Restes à réaliser 2025 pour un montant de 867 229 €), certaines sont officiellement attribuées, d'autres sont programmées, en attente de l'examen des dossiers par les différentes commissions.

Emprunt d'équilibre : le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2026 et au financement des investissements prévus s'élève à environ 27 746 €.

2 LES DEPENSES

* Remboursement des emprunts : 290 520 € + 89 700 € (EPF-SMAF)

* Etudes : il est prévu un montant de 20 000 €

* Travaux d'éclairage public et enfouissement de réseaux avec Territoire d'Energie 63 : 54 000 € et 50 000 € de Restes à réaliser

* Acquisitions et aménagements : pour un total de 178 000 €

- plantation d'arbres
- travaux sur réseaux divers
- lutte contre le ruissellement des eaux
- acquisition matériel informatique, téléphonie et mobilier
- sécurisation bâtiments communaux (clés électroniques, badges)
- acquisitions diverses : petit outillage, 1 000 €/école pour équipements divers,

* Travaux en cours hors opérations : 81 000 € (petite voirie, aménagement de bateaux et divers)

* Total des opérations : 310 200 €

- étude mise aux normes PMR Maison du Temps libre
- signalétique verticale, horizontale
- réfection d'une partie de la toiture du château de Bellevue
- aménagement du square Grande rue pavée
- réhabilitation du bâtiment rue du Château pour commerce
- aménagement de la cour de l'école élémentaire de Mezel
- installation de stores à l'école de Dallet
- installation d'un dispositif de vidéoprotection
- diagnostics du bâtiment de Dallet-sports

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette qui se définit comme le capital restant dû, s'élève à 2 162 428 €.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

9 Questions diverses

Mme Adeline ROUX : je n'ai pas reçu le bail avec l'OPHIS pour la Piérade, je réitère ma demande.

M. Vincent MAZIN : le nécessaire sera fait demain.

M. Stéphane FALGOUX : sur la vidéoprotection, pouvez-vous préciser quel type de contrat a été mis en place en cas de dégradation ? Et en cas de panne ?

M. Yves FERRIER : elles sont assurées par un contrat d'assurance, et il y a un contrat de maintenance annuelle avec le fournisseur des caméras, renouvelable par tacite reconduction.

M. Stéphane FALGOUX : quel est le coût du contrat de maintenance ?

La secrétaire générale : 2 000 € environ, les caméras sont garanties 5 ans.

Mme Leslie ROMEO : le contrat de maintenance couvre, par exemple, si un insecte vient se poser sur la caméra, ils ont des alertes tous les matins et interviennent en conséquence.

M. Stéphane FALGOUX : quelles sont les personnes habilitées à visionner les images ?

Mme Leslie ROMEO : M. le Maire, M. Yves FERRIER, M. Olivier CHAMARET et moi-même.

Les images seront visionnées si la gendarmerie nous contacte ou suite à un dépôt de plainte, il y a obligation de tenir un registre des personnes qui visionnent. La gendarmerie a son propre accès.

M. Vincent MAZIN : chaque personne autorisée a un identifiant et un mot de passe propres

TABLE DES MATIERES :

2026-22 : Création de 2 postes non permanents d'adjoint technique du 1^{er} juin au 31 août 2026

2026-23 : Dénomination de l'école de Dallet

2026-24 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

2026-25 : Aménagement du square Grande rue pavée - Demande de subvention au titre de la DETR 2026

2026-26 : Aménagement du square Grande rue pavée - Demande de subvention au titre du Contrat Région 2026

2026-27 : Approbation du Compte financier unique 2025

2026-28 : Affectation des résultats 2025

2026-29 : Subventions versées aux associations et au budget du CCAS

2026-30 : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

2026-31 : Budget principal – Emprunt d'équilibre 2026

2026-32 : Budget principal - Vote du budget primitif 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Vincent MAZIN

La secrétaire,
Danielle RANCY